



## MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024, à 18 heures 15 minutes, sous la présidence du maire, Éric Blouin.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller

Julie Bertrand, conseillère

Jacques Tessier, conseiller

Roxanne Bureau-Grenier, conseillère

Frédéric Lapointe, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Jean-Yves Piché.

Rés. 2024-05-112 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal et que tous les membres du conseil municipal confirment sa réception;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 18h15 et adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Location-achat d'un camion F150 2021
3. Travaux de réfection d'un ponceau dans le chemin Saint-Michel Nord
4. Questions de l'assistance.
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-05-113 : Location-achat d'un camion F150 2021

CONSIDÉRANT que la municipalité doit remplacer un camion Ford F150 2003 :

CONSIDÉRANT l'offre de Girard Autos pour la location-achat d'un camion Ford F150 2021 au coût de 43 950\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de location-achat de Girard Autos pour un camion F150 2021 au coût de 43 950\$ plus taxes et autorise le maire et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette location-achat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-05-114 : Travaux de réfection d'un ponceau dans le chemin Saint-Michel Nord

CONSIDÉRANT qu'un ponceau dans le chemin Saint-Michel Nord (côte des Sœurs) nécessite une réfection urgente;

CONSIDÉRANT que les travaux sont estimés à plus de 64 000\$ par le directeur des travaux publics et que ces travaux ne sont pas prévus au budget;

CONSIDÉRANT que la municipalité dispose d'un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT que le chemin Saint-Michel Nord est admissible puisque des matières provenant de l'exploitation de carrières et sablières y transitent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les travaux de réfection d'un ponceau majeur sur le chemin Saint-Michel Nord et utilisera les fonds réservés à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques pour la totalité du coût de ces travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2024-05-115 : Levée de la séance

À 18 heures 17 minutes, il est proposé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Directrice générale et greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE  
*Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 6 mai 2024, à 20 heures, sous la présidence du maire Éric Blouin.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller

Roxanne Bureau-Grenier, conseillère

Julie Bertrand, conseillère

Jacques Tessier, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Jean-Yves Piché.

Madame Roxanne Bureau-Grenier dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

#### Rés. 2024-05-116 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Julie Bertrand et résolu unanimement que puisqu'il y a quorum, le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 20h00.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Roxanne Bureau-Grenier dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires suite à son élection à titre de conseillère au siège #2 le 3 mars 2024.

#### Rés. 2024-05-117 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

### **1. Administration de la municipalité**

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal des séances d'avril 2024

1.4 Dépôt de la correspondance

1.5 Projet de la classe de 5<sup>e</sup> année de madame Caroline – École primaire Masson

1.6 Période de questions de l'assemblée

1.7 Nomination d'un maire suppléant

1.8 Syndicat :

A) Signature d'une lettre d'entente pour l'employé 02-0219

- B) Signature d'une lettre d'entente pour l'employé 02-0337
- C) Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement

- 1.9 Demande d'adhésion au Comité Territorial de Développement Social Mékinac
- 1.10 Demande d'adhésion au Pôle d'économie sociale de la Mauricie
- 1.11 Contrat d'entretien du logiciel d'archives
- 1.12 Offre de service pour le remplacement du système d'alarme au bureau municipal
- 1.13 Demande de l'APHA Mékinac concernant la rénovation de la toilette pour personnes handicapées de l'Hôtel de Ville
- 1.14 Embauche d'un étudiant pour l'entretien du parc Saint-Jean-Optimiste

## **2. Trésorerie**

- 2.1 Approbation des comptes d'avril 2024, des écritures du journal général, de l'état prévisionnel des résultats et de l'état comparatif des revenus et des dépenses
- 2.2 Demande d'aide financière au démarrage d'entreprise/Boutique Fleur de Lys
- 2.3 Contrat de propane pour la caserne incendie pour l'hiver 2025-2026
- 2.4 P.A. Bisson Inc./Décompte progressif #1 pour la construction du nouveau garage municipal
- 2.5 Demande d'aide financière du CIUSSS-MCQ pour une fête familiale au Centre d'hébergement de Sainte-Thècle

## **3. Sécurité publique**

- 3.1 Embauche d'une agence de sécurité pour la surveillance de la municipalité
- 3.2 Avis de motion et dépôt de projet de règlement 412-2024 modifiant l'annexe B du règlement 372-2020 Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

## **4. Transports, hygiène du milieu et environnement**

- 4.1 Inspection des ponts sur le réseau municipal
- 4.2 Offre de services professionnels en ingénierie pour des travaux de reconstruction de 15 ponceaux sur diverses routes de la municipalité
- 4.3 Demande des citoyens de la rue Magnan pour la réfection de l'asphalte

## **5. Santé et bien-être**

Aucun sujet

## **6. Aménagement, urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 6.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 410-2024 modifiant le règlement 220-2004
- 6.2 Projet de Règlement 411-2024 modifiant le règlement de zonage 337-2016
  - A) Avis de motion et dépôt du projet de règlement
  - B) Adoption du premier projet de règlement
  - C) Fixer une date pour l'assemblée de consultation
- 6.3 Modification de la répartition des travaux de nettoyage de la branche 2 du cour d'eau Mongrain
- 6.4 Résolution d'appui à l'UPA concernant la préoccupation des terres en culture en regard de l'implantation d'éoliennes

## **7. Loisirs et culture, vie communautaire**

- 7.1 Assemblée générale annuelle du Réseau biblio CQLM

## **8. Autres sujets**

- 8.1 Affaires nouvelles
  - A) Mise à jour concernant le projet d'éoliennes
  - B) Problématique à la station de nettoyage d'embarcations
- 8.2 Questions de l'assistance
- 8.3 Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-05-118 : Adoption du procès-verbal des séances d'avril 2024

Il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2024 tel que proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**CORRESPONDANCE AVRIL 2024**

### **ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME**

L'association a fait parvenir des dépliants informatifs concernant les formations offertes en urbanisme dans le domaine municipal.

### **FQM – PROJET DE LOI 57**

La Fédération a fait parvenir de l'information au sujet du projet de loi 57 soit la *Loi visant à protéger les élus et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*.

### **FQM – FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES**

La FQM à titre de porte-parole des régions demande à ce que soit créée une équipe de mise en œuvre regroupant des représentants de la FQM et des différents ministères concernés en vue de la conception rapide d'une stratégie globale associant les régions ainsi que le lancement d'un appel à projets.

### **CN – GESTION DE LA VÉGÉTATION SUR L'EMPRISE DU CN**

Le Canadien National a transmis à la Municipalité son plan de gestion de la végétation sur l'emprise du CN, lequel aura lieu entre avril et octobre 2024.

### **TEXTE LOI D'UNE ACCEPTABILITÉ SOCIALE PAR MARTINE CLOUTIER**

Transmission par Martine Cloutier d'un texte qu'elle a rédigé en s'inspirant de la situation actuelle dans Mékinac par rapport à la non acceptabilité sociale du Projet Mauricie de TES Canada ainsi que transmission de la lettre ouverte au Nouvelliste rédigée et signée par une dizaine d'élus de Mékinac le 2 avril dernier.

### **ADMQ**

Rappel d'obligations, soit le dépôt du rapport financier, le rapport du vérificateur externe; Communication d'informations en application de la *Loi visant la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*; Division du territoire en districts électoraux (si applicable) et indexation des frais exigibles en matière d'accès à l'information.

### **TES CANADA ET M. FITZGIBBON**

Le regroupement Contre la privatisation du vent et du soleil a fait parvenir une lettre ouverte signée par le Front commun pour la transition énergétique laquelle s'intitule : TES Canada : M. Fitzgibbon, il faut penser au-delà des dollars et des mégawatts, celle-ci en réponse à la lettre vantant les mérites du projet de production d'hydrogène vert à Shawinigan.

### **APPUI AUX AGRICULTEURS**

La municipalité d'Hérouxville a fait parvenir un extrait de sa résolution no. 2024-04-67 appuyant la demande de l'UPA et de l'UPA Mauricie d'interdire l'installation d'éoliennes sur les terres agricoles de son territoire.

### **OSTRADA**

Réception du dépliant professionnel de cette firme d'ingénierie, de gestion de projets et d'infrastructures municipales.

### **CANDIDATURES**

Une personne a posé sa candidature comme préposé aux travaux publics et une autre pour le poste d'inspecteur en environnement et bâtiment.

Rés. 2024-05-119 : Dépôt de la correspondance d'avril 2024

Il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois d'avril 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-05-120 : Projet de la classe de 5<sup>e</sup> année de madame Caroline – École primaire Masson

CONSIDÉRANT le projet présenté au conseil municipal par les élèves de la classe de 5<sup>e</sup> année de madame Caroline de l'école primaire Masson;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle fournira des arbres, de la terre, du compost et de l'arrosage pour le projet d'embellissement de la cour de l'École primaire Masson.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Madame Marie Dessureault demande s'il y a une quantité maximale d'AirBNB de permis sur le territoire.

Madame Marie-Paule Audy demande à quel montant est rendu les dépenses pour le conflit en harcèlement psychologique et s'il y a eu des développements au cours des dernières semaines/prochaines semaines.

Madame Claudette Piché demande si les séances du conseil municipal seront enregistrées et diffusées et si le conseil municipal prévoit installer un micro.

Madame Jocelyne Gervais se questionne à savoir pourquoi le conflit n'est pas réglé suite à la parution dans le procès-verbal de février de l'abolition d'un poste et d'un licenciement.

Madame Louise Dumas demande si la demande d'appui aux agriculteurs fait partie de l'ordre du jour.

Madame Colette Frenette demande si ce sera également le vidéo qui sera enregistré pour les séances ou si ce sera seulement l'audio.

Madame Claudette Piché demande pourquoi c'est la résolution de la MRC pour l'appui à l'UPA qui a été choisie, car celle-ci comporte des différences avec la résolution prise par la Municipalité de Hérouxville.

Monsieur Gérard Godbout mentionne que les citoyens qui se préoccupent des éoliennes ne sont pas pris en considération et mentionne que le maire a eu des propos déplaisants concernant certaines de leurs références.

Monsieur Claude Rochon indique que tout le monde devrait avoir le droit de faire un préambule avant leur question.

Rés. 2024-05-121 : Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Frédéric Lapointe, conseiller au siège numéro 4,

- a) maire suppléant pour les six prochains mois.
- b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-05-122 : Signature d'une lettre d'entente pour l'employé 02-0219

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre le CRT et le syndicat;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente produite pour l'employé 02-0219;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la signature de la lettre d'entente pour l'employé 02-0219.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-05-123 : Signature d'une lettre d'entente pour l'employé 02-0337

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre le CRT et le syndicat;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente produite pour l'employé 02-0337;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la signature de la lettre d'entente pour l'employé 02-0337.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-05-124 : Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT les candidatures reçues pour le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT les entrevues faites par les membres du CRT et leur recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche monsieur Thierry Gervais à titre d'inspecteur

en bâtiment et en environnement à compter du lundi 6 mai 2024, l'autorise à s'inscrire au cours EEE.08 Inspection municipale en bâtiment et en environnement et les frais seront à la charge de la municipalité et l'autorise à signer à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement et à signer tous documents relatifs à ses fonctions pour l'application des règlements liés au département d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Thècle, soit principalement mais non limitativement:

- Règlement de zonage numéro 337-2016 et ses amendements ultérieurs;
- Règlement de construction numéro 335-2016 et ses amendements ultérieurs;
- Règlement de lotissement numéro 334-2016 et ses amendements ultérieurs;
- Règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 333-2016 et ses amendements ultérieurs;
- Règlement administratif numéro 336-2016 et ses amendements ultérieurs;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q-2, r,221);
- Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP);
- Règlement sur les dérogations mineures 48-93 et ses amendements.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Rés. 2024-05-125 : Demande d'adhésion au Comité Territorial de Développement Social Mékinac

CONSIDÉRANT que le Comité Territorial de Développement Social Mékinac nous offre de devenir membre gratuitement de leur comité;

CONSIDÉRANT que le Comité Territorial de Développement Social Mékinac agit pour garantir et améliorer la qualité de vie des citoyens de la MRC de Mékinac dans différents domaines, tel l'habitat et le logement social et communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adhère gratuitement au Comité Territorial de Développement Social Mékinac et nomme le maire, Éric Blouin, ou son substitut, comme représentant.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Rés. 2024-05-126 : Demande d'adhésion au Pôle d'économie sociale de la Mauricie

CONSIDÉRANT que le Pôle d'économie sociale de la Mauricie nous offre de devenir membre de leur OBNL au coût de 75\$;

CONSIDÉRANT que le Pôle d'économie sociale de la Mauricie donne accès à un réseau de gens d'affaires et un écosystème de partenaires qui mettent l'humain au cœur de leur évolution lors de leurs activités de maillage, à des formations spécifiques à l'économie sociale et à une boîte à outils;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'adhère pas au Pôle d'économie sociale de la Mauricie.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2024-05-127 : Contrat d'entretien du logiciel d'archives

CONSIDÉRANT l'offre de Docuflex pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel d'archives Content Central au coût de 695\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que ce logiciel est nécessaire à la bonne gestion des archives municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Docuflex pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel d'archives Content Central au coût de 695\$ plus taxes.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2024-05-128 : Offre de service pour le remplacement du système d'alarme au bureau municipal

CONSIDÉRANT que le système d'alarme au bureau municipal est désuet et produit souvent de fausses alarmes;

CONSIDÉRANT l'offre de remplacement du système par Technic Alarme au coût de 1 497,62\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Technic Alarme pour le remplacement du système d'alarme au bureau municipal au coût de 1 497,62\$ plus taxes.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2024-05-129 : Demande de l'APHA Mékinac concernant la rénovation de la toilette pour personnes handicapées de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que la toilette pour personnes handicapées de l'Hôtel de Ville ne correspond plus aux normes;

CONSIDÉRANT que l'APHA Mékinac a droit à une subvention de 20 000\$ du CIUSSS-MCQ pour cette rénovation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'effectuer les rénovations de la toilette pour personnes handicapées et facturera le coût des travaux à l'APHA Mékinac pour un montant maximal de 20 000\$.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-05-130 : Approbation des comptes d'avril 2024, des écritures du journal général, de l'état prévisionnel des résultats et de l'état comparatif des résultats

Il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'avril 2024 au montant de 874 926,09 \$ ainsi que les écritures du journal général et accepte le dépôt de l'état prévisionnel des résultats et de l'état comparatif des revenus et des dépenses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-05-131 : Demande d'aide financière au démarrage d'entreprise/Boutique Fleur de Lys

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière au démarrage d'entreprise de la Boutique Fleur de Lys;

CONSIDÉRANT que la demande ne respecte pas les critères du programme et qu'aucune somme n'a été prévue au programme pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas d'aide financière au démarrage d'entreprise à la Boutique Fleur de Lys puisque celle-ci ne répond pas aux critères et parce que le programme n'a pas été reconduit pour l'année financière 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-05-132 : Contrat d'achat de propane à prix fixe pour la caserne

CONSIDÉRANT que la caserne est chauffée au propane et que le contrat d'achat à prix fixe viendra à échéance en avril 2025;

CONSIDÉRANT l'offre de Hamel Propane pour un contrat d'achat de propane à prix fixe au coût de 0,6440\$ le litre pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 31 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne renouvelle pas le contrat d'achat à prix fixe de propane au coût de 0,6440\$ le litre plus taxes pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 31 mars 2026.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-05-133 : P.A. Bisson Inc./Décompte progressif #1 pour la construction du nouveau garage municipal

CONSIDÉRANT le décompte progressif #1 présenté par P.A. Bisson inc. au montant de 291 674,08\$ pour les travaux de construction du nouveau garage municipal;

CONSIDÉRANT que ce décompte progressif a été vérifié, corrigé et approuvé par Pluritec et Renée Tremblay architecte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le paiement du décompte progressif #1 pour la construction du nouveau garage municipal au coût de 291 674,08\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-05-134 : Demande d'aide financière du CIUSSS-MCQ pour une fête familiale au Centre d'hébergement et de soins de longue durée de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Centre d'hébergement et de soins de longue durée de Sainte-Thècle pour l'organisation d'une fête pour leurs résidents;

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait face à des dépenses excédentaires et doit réduire ses dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité refuse de verser une aide financière de 250\$ au Centre d'hébergement et de soins de longue durée de Sainte-Thècle pour l'organisation d'une fête pour leurs résidents.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Embauche d'une agence de sécurité pour la surveillance de la municipalité

Reporté.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 412-2024 : modifiant l'annexe B du règlement 372-2020 : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)

Jacques Tessier

- donne avis de motion à l'effet qu'il sera adopté à une séance subséquente le règlement 412-2024 : modifiant l'annexe B du règlement 372-2020 : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;
- dépose le projet de règlement 412-2024 : modifiant l'annexe B du règlement 372-2020 : Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Rés. 2024-05-135 : Inspection des ponts situés sur le réseau municipal

CONSIDÉRANT que le MTQ a effectué la vérification des ponts et a remarqué quelques déficiences;

CONSIDÉRANT que ces déficiences sont à la charge de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à effectuer les réparations mineures à des ponts qui ont été inspectés par le MTQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-05-136: Offre de services professionnels en ingénierie pour des travaux de reconstruction de 15 ponceaux sur diverses routes de la municipalité

CONSIDÉRANT que 15 ponceaux sont désuets et nécessitent leur remplacement;

CONSIDÉRANT qu'afin de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PAVL volet Accélération, un estimé des coûts et les plans et devis doivent être produits par un ingénieur;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Pluritec au coût de 109 400\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de services professionnels en ingénierie de Pluritec au coût de 109 400\$ plus taxes pour la préparation des plans et devis pour la reconstruction de 15 ponceaux sur diverses routes de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-05-137: Demande des citoyens de la rue Magnan pour la réfection de l'asphalte

CONSIDÉRANT la demande des citoyens de la rue Magnan de procéder à la réfection de l'asphalte sur leur rue;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déposé une demande d'aide financière pour refaire l'aqueduc de la rue Magnan dans le cadre du programme PRIMEAU et que la municipalité est en attente de la confirmation de la subvention;

CONSIDÉRANT que si la municipalité reçoit la subvention, l'asphalte devra être refaite sur la rue Magnan suite aux travaux d'

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de refaire l'asphalte à l'été 2024, car une demande de subvention a été déposée dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 qui permettrait d'effectuer les travaux d'aqueduc et de réfection de la chaussée à l'été 2025 si la demande est acceptée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 410-2024 : modifiant les règlements numéros 406-2023 et 220-2004 concernant le programme de revitalisation

Roxanne Bureau-Grenier

- donne avis de motion à l'effet qu'il sera adopté à une séance subséquente le règlement 410-2024 : modifiant les règlements numéros 406-2023 et 220-2004 : concernant le programme de revitalisation;
- dépose le projet de règlement 410-2024 modifiant les règlements numéros 406-2023 et 220-2004 : concernant le programme de revitalisation.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 411-2024 : Modifiant le règlement de zonage #337-2016 pour modifier la zone CA-111 afin d'ajouter un usage, modifier la grille de spécification afin d'autoriser l'usage de micro-brasserie et modifier le plan de zonage afin d'inclure la zone 107-P dans la zone CA-106

Bertin Cloutier

- donne avis de motion à l'effet qu'il sera adopté le 1<sup>er</sup> projet de règlement 411-2024 : Modifiant le règlement de zonage #337-2016 pour modifier la zone CA-111 afin d'ajouter un usage, modifier la grille de spécification afin d'autoriser l'usage de micro-brasserie et modifier le plan de zonage afin d'inclure la zone 107-P dans la zone CA-106;
- dépose le 1<sup>er</sup> projet de règlement 411-2024 : Modifiant le règlement de zonage #337-2016 pour modifier la zone CA-111 afin d'ajouter un usage, modifier la grille de spécification afin d'autoriser l'usage de micro-brasserie et modifier le plan de zonage afin d'inclure la zone 107-P dans la zone CA-106

Rés. 2024-05-138 : Adoption du premier projet de règlement numéro 411-2024 : Modifiant le règlement de zonage #337-2016 pour modifier la zone CA-111 afin d'ajouter un usage, modifier la grille de spécification afin d'autoriser l'usage de micro-brasserie et modifier le plan de zonage afin d'inclure la zone 107-P dans la zone CA-106

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été donné et que le dépôt du projet de règlement 411-2024 : Modifiant le règlement de zonage #337-2016 pour modifier la zone CA-111 afin d'ajouter un usage, modifier la grille de spécification afin d'autoriser l'usage de micro-brasserie et modifier le plan de zonage afin d'inclure la zone 107-P dans la zone CA-106 et inclurea été fait lors de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le premier projet de règlement numéro 411-2024 : Modifiant le règlement de zonage #337-2016 pour modifier la zone CA-111 afin d'ajouter un usage, modifier la grille de spécification afin d'autoriser l'usage de micro-brasserie et modifier le plan de zonage afin d'inclure la zone 107-P dans la zone CA-106.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-05-139 : Fixer une date pour l'assemblée de consultation pour le projet de règlement numéro 411-2024 modifiant le règlement de zonage 337-2016 afin de permettre les microbrasseries dans la zone 111-CA

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation doit être tenue avant l'adoption du second projet de règlement 411-2024 : Modifiant le règlement de zonage #337-2016 pour modifier la zone CA-111 afin d'ajouter un usage, modifier la grille de spécification afin d'autoriser l'usage de micro-brasserie et modifier le plan de zonage afin d'inclure la zone 107-P dans la zone CA-106 a été fait lors de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle fixe au mercredi 22 mai à 18h30 la date pour l'assemblée de consultation pour le projet de règlement numéro 411-2024 : Modifiant le règlement de zonage #337-2016 pour modifier la zone CA-111 afin d'ajouter un usage, modifier la grille de spécification afin d'autoriser l'usage de micro-brasserie et modifier le plan de zonage afin d'inclure la zone 107-P dans la zone CA-106.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Rés. 2024-05-140 : Modification de la répartition du coût des travaux de nettoyage de la branche 2 du cour d'eau Mongrain

CONSIDÉRANT que les travaux de nettoyage de la branche 2 du cour d'eau Mongrain ont été facturés qu'à un seul propriétaire ;

CONSIDÉRANT qu'une catastrophe naturelle ne permet pas d'établir la responsabilité du propriétaire face aux travaux de nettoyage requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle modifie la répartition des frais reliés aux travaux de nettoyage de la branche 2 du cour d'eau Mongrain selon le frontage sur le cour d'eau visé.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Rés. 2024-05-141 : Résolution d'appui à l'UPA concernant la préoccupation des terres en culture en regard de l'implantation d'éoliennes

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté un plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique dont les cibles sont :

- Améliorer de 15% l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée;
- Réduire de 40% la quantité de produits pétroliers consommés au Québec;
- Augmenter de 25% la production totale d'énergies renouvelables;
- Augmenter de 50% la production de bioénergie;
- Éliminer l'utilisation du charbon thermique au Québec;

CONSIDÉRANT que les cibles du gouvernement impliquent entre autres de la part d'Hydro-Québec de tripler la capacité éolienne du Québec;

CONSIDÉRANT que le territoire de Mékinac pourrait éventuellement accueillir des éoliennes pour participer à cette cible de la transition énergétique du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac partage la préoccupation de l'UPA de la Mauricie à l'importance de protéger les terres en culture;

CONSIDÉRANT que les terres en culture représentent environ 46% du territoire agricole de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et du rôle de la commission de protection du territoire agricole à cet égard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle signifie au gouvernement du Québec et à la CPTAQ sa préoccupation de la protection de nos terres en culture en regard de l'implantation d'éoliennes.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Rés. 2024-05-142 : Assemblée générale annuelle du Réseau biblio CQLM

CONSIDÉRANT que l'assemblée générale annuelle du Réseau biblio CQLM a lieu le 14 juin à Yamachiche;

CONSIDÉRANT que la responsable et la répondante municipale de la Bibliothèque municipale Claude-Naud désirent y assister;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la responsable et la répondante municipale de la Bibliothèque municipale Claude-Naud à assister à l'assemblée générale annuelle du Réseau biblio CQLM à Yamachiche et les frais de déplacement seront à la charge de la municipalité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Affaires nouvelles :

#### Mise à jour concernant le projet d'éoliennes

Le maire, monsieur Éric Blouin, explique que TES Canada a rencontré le conseil municipal le 1<sup>er</sup> mai et a indiqué que selon le 2<sup>e</sup> projet de règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Mékinac, la plus proche éolienne serait à 760 mètres d'une résidence, soit celle du propriétaire de terrain où se situerait une éolienne et qu'en moyenne, les éoliennes seraient à 860 mètres des résidences. Aucune éolienne ne serait présente dans le périmètre urbain. La plus proche éolienne serait à 2,5 km du périmètre urbain et la distance moyenne des éoliennes du périmètre urbain serait de 3,3 km. Ces données sont sujettes à changement, suite à l'adoption de la 3<sup>e</sup> version du règlement de contrôle intérimaire.

#### Rés. 2025-05-143 : Problématique à la station de nettoyage d'embarcations nautiques

CONSIDÉRANT que des citoyens utilisent la station de nettoyage d'embarcations utilisent celle-ci pour laver leur véhicule et non une embarcation nautique;

CONSIDÉRANT que la station de nettoyage d'embarcations nautiques utilise de l'eau chaude et que son utilisation pour une raison autre que le nettoyage d'embarcations nautiques entraîne une consommation de l'énergie non-adéquate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle installe une caméra de surveillance ainsi qu'une affiche indiquant les amendes qui pourraient être émises en cas d'infraction pour les personnes qui utilisent la station de nettoyage d'embarcations nautiques à une fin autre que celle pour laquelle elle est destinée.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Période de questions de l'assemblée

Monsieur Michel Sauriol demande si les caméras seront aussi utilisées pour intervenir auprès de ceux qui ne lavent pas leur embarcation nautique.

Monsieur Jean-François Couture demande si les deux lettres d'entente sont concernant le conflit ou si elles sont pour préciser des points de la convention collective.

Monsieur Claude Rochon indique que l'introduction des armes à infrasons à fait en sorte que des agriculteurs ont perdu des animaux et demande au conseil municipal s'il se préoccupe des infrasons produits par les éoliennes.

Madame France Laliberté demande pourquoi TES Canada veut venir s'installer dans la région alors que d'autres territoires seraient plus propices selon elle.

Madame France Laliberté demande si une consultation publique aura lieu après la 3<sup>e</sup> version du règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Mékinac.

Madame France Laliberté demande si la municipalité va faire un règlement contre les éoliennes, car elle affirme que cela est légal.

Monsieur Gérard Godbout demande si le conseil municipal s'est rencontré pour discuter du règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Mékinac.

Monsieur Marco Bacon demande pourquoi il n'y a pas de droits de mutations immobilières de facturé pour les éoliennes.

Monsieur Claude Rochon indique que le conseil accueille le projet de TES Canada à bras ouverts avec des distances de 760 mètres alors qu'à d'autres endroits dans le monde, la distanciation doit être de 2 km.

Madame Claudette Piché demande quand la MRC de Mékinac prévoit adopter le RCI et demande aux conseillers de se prononcer afin de connaître leur opinion à savoir si l'assemblée publique de consultation en était vraiment une ou non.

Madame Nadine Thouin indique qu'il devrait y avoir davantage de communication et de collaboration dans le dossier des éoliennes.

Monsieur René Soucy dit que le conseil municipal devrait démissionner en bloc puisqu'il n'est pas là pour le bien de l'ensemble de la population.

Monsieur Sylvain Trudel demande s'il serait possible de charger un loyer tellement cher aux éoliennes qu'ils iraient s'installer ailleurs.

Madame Marie Dessureault demande ce qu'il arrive des 40 décibels à l'extérieur, car lorsque les fenêtres sont ouvertes, le son entre dans la maison.

Monsieur Faral Averill demande si la limite de l'installation d'une éolienne d'une ligne de lot ou d'un cours d'eau est de 1,5 mètres et s'il est permis d'installer un émetteur de son à cette distance d'une ligne de lot.

À 9h36, monsieur Bertin Cloutier, conseiller, quitte son siège.

Monsieur Pierre Germain demande qu'elle est la suite de la consultation du 29 avril.

À 9h39, monsieur Bertin Cloutier, conseiller, reprend son siège.

Madame Jocelyne Gervais indique qu'elle approuve la démarche de la préfète.

Madame France Laliberté demande pourquoi le paysage, les puits artésiens et la nappe phréatique ont été enlevés du projet de règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Mékinac.

Monsieur Pierre Germain demande si la municipalité suit le processus du BAPE.

Monsieur Alain Ayotte parle des 13 points que doivent poursuivre les municipalités dans leur planification territoriale.

Madame Claudette Piché demande aux élus de se prononcer et d'admettre que l'intérêt de TES Canada n'est pas dans l'intérêt public.

Madame Marilou Rodrigue veut avoir la comptabilisation des coupons remplis lors de la séance de consultation de la MRC de Mékinac.

Madame Louise Dumas demande qu'un comité de citoyens soit créé pour travailler avec le conseil.

Monsieur Roch Roy demande si un sondage a été fait pour connaître l'opinion de la population et si un comité de citoyens sera mis en place.

Madame Louise Dumas demande s'il y aura la tenue d'un référendum.

Rés. 2024-05-144 : Levée de la séance

À 22 heures 7 minutes, il est proposé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement de lever la séance.

Madame Marilou Rodrigue

ADOPTÉE UNANIMEMENT

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale/Greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE  
*Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le jeudi 16 mai 2024, à 20 heures, sous la présidence du maire, Éric Blouin.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller

Julie Bertrand, conseillère

Jacques Tessier, conseiller

Roxanne Bureau-Grenier, conseillère

Frédéric Lapointe, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset.

Rés. 2024-05-145 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal et que tous les membres du conseil municipal confirment sa réception;

CONSIDÉRANT que les élus acceptent de renoncer à l'avis de convocation signifié puisque celui-ci ne respectait pas les délais prévus par la loi, vu que le point à traiter nécessitait une réponse rapide ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 20h00 et adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Offre d'achat de Dolbel pour le lot 4 756 470

3. Questions de l'assistance.

4. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2024-05-146 : Offre d'achat de Dolbel pour le lot 4 756 470

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de Dolbel pour le lot 4 756 470 au montant de 35 000\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le terrain seulement, sans les infrastructures, est évalué à 33 000\$;

CONSIDÉRANT que le projet de Dolbel pour ce terrain répond à un besoin dans la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une conduite d'égout passe sur ce terrain et que la municipalité doit conserver une servitude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre d'achat de Dolbel au montant de 35 000\$ plus taxes pour le lot 4 756 470, conditionnellement à ce que la municipalité conserve une servitude pour la conduite d'égout.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2024-05-147 : Levée de la séance

À 20 heures 1 minute, il est proposé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Directrice générale et greffière-trésorière